

**C.T.S.D. du 15 février 2013**

Les années se suivent et ne se ressemblent pas ... Pas d'échéances électorales cette année, le calendrier des instances a donc retrouvé un rythme normal !

Autre nouveauté, dans notre académie, comme dans beaucoup d'autres, le plafond d'emplois d'enseignants du 1er Degré augmente de 117 ETP (120 en réalité). Peut être n'est-il pas inutile de rappeler que 172 postes ont été supprimés l'année dernière (alors que 1 780 élèves de plus étaient attendus !).

Certes, notre département ne bénéficie que d'un emploi nouveau (qui se rajoute à celui attribué en début d'année scolaire). Pour mémoire, la perte était de 8 postes l'année dernière, à la même époque.

Les moyens affectés à notre académie l'ont été pour faire face à une évolution des effectifs de 1 926 élèves supplémentaires, pour développer l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les zones de revitalisation rurale et d'éducation prioritaire, pour mettre en place le dispositif « *plus de maîtres que de classes* ». Ces deux derniers points, qui reprennent les directives ministérielles, n'ont pas fait l'objet d'une présentation particulière lors du Comité Technique Académique du 21 janvier. C'est donc, localement, au plus près du terrain, dans le cadre de cette instance, que nous souhaitons obtenir des précisions sur ces orientations et sur leur mise en œuvre dans notre département.

Quels critères d'attribution des moyens, quel type d'intervention dans les écoles, quel encadrement pour les élèves de moins de 3 ans ?

Nous disposons de très peu d'études sur l'impact de maîtres supplémentaires sur la réussite des élèves. Les maîtres surnuméraires ont bien fait l'objet d'une évaluation de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) en 2004. Il en ressortait que « *si les effets de leur présence sont jugés positifs par les acteurs concernés par les conditions d'enseignement, la conduite des apprentissages et la vie de l'école, il s'avère difficile d'en apprécier l'impact sur la réussite des élèves* ». Alors, que faire ? Diminuer la taille des classes ? Travailler en petits groupes ? Co-intervenir dans la classe ?

La réduction de la taille des classes, d'après l'étude américaine STAR, n'apporte des résultats positifs que si elle est très importante (15 élèves) et qu'elle est concentrée sur les premières années d'école. Mais la réduction des effectifs n'est pas une condition suffisante et d'autres facteurs entrent en jeu.

D'après les recherches, le dispositif devrait s'adresser en priorité aux élèves du cycle 2. Les interventions du maître supplémentaire doivent être concentrées sur les acquis cognitifs et se dérouler au sein de la classe. Pas de saupoudrage des interventions et pas de groupes de niveau. Le travail auprès des élèves en difficulté nécessite des compétences approfondies, le maître supplémentaire ne peut pas être un débutant. Son action doit être pensée collectivement et en articulation avec celle des RASED. Et l'ensemble de l'équipe d'école doit, dans tous les cas, bénéficier de formations spécifiques pour tirer le meilleur parti de ces ressources supplémentaires.

La circulaire d'application du décret sur l'organisation de la semaine scolaire dans le primaire vient d'être publiée au Bulletin Officiel. Elle reprend les éléments et explicite leur mise en œuvre.

Elle y ajoute la définition des Activités Pédagogiques Complémentaires en ré-instituant les enseignants dans leur rôle.

Cette circulaire marque un changement de ton en direction des enseignants. L'**UNSA Education** les encourage à s'en saisir pour s'affirmer aux yeux des autres membres de la communauté éducative comme les professionnels responsables qu'ils sont.

A ce propos, nous réitérons notre demande de mise en place d'un comité de pilotage départemental regroupant les différents partenaires.

Ce qui change peu, par contre, c'est la « logique gestionnaire », ce fonctionnement au « coup par coup », sans réelle vision prospective, qui caractérise la carte scolaire depuis plusieurs années.

Les propositions de l'Administration Départementale le démontrent une nouvelle fois :

- plus de fermetures de classes que d'ouvertures;
- mise à mal du réseau d'écoles avec de nouvelles menaces sur les écoles rurales à 3 classes et moins;
- création de postes spécialisés sans aucune certitude sur les personnels formés et compétents susceptibles d'y être affectés;
- bricolage d'un nouveau poste à profil « *Service éducatif - Fonction administrative exceptionnelle* » ?;
- nouveaux fléchages en anglais ou occitan malgré les engagements précédents;
- et que dire de la création d'un poste de CPD EPS, fermé il y a 2 ans !? Il faut espérer que la compétence « *Environnement Développement Durable* » qui lui est rajoutée rendra cet emploi là ... plus durable !

L'**UNSA Education** souhaite donc, pour les différents points évoqués ci-dessus, qu'une véritable concertation, la plus large possible, ait lieu, cela dans l'intérêt du Service Public d'Education dans notre département.